



**23 partisans de Maurice Kamto, parmi lesquels Célestin Djamen et l'artiste rappeur Gaston Serval Abe dit Valsero, sont attendus ce jour au tribunal militaire de Yaoundé.**

L'on apprend du porte-parole de Maurice Kamto, que ce même jour, aura lieu à la cour d'Appel du Centre une audience d'Habeas Corpus concernant 27 autres prisonniers politiques du MRC, plus de 4 affaires anciennes. Soit un total de 31 affaires prévues devant cette Cour.

«Il est donc à craindre que l'acharnement anti-droit qui s'y est tristement observé précédemment, se réitère scandaleusement à l'occasion de l'audience de ce jour », redoute Olivier Bibou Nissack.

Lire l'intégralité du communiqué d'Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto, leader du MRC

*Tribunal militaire de Yaoundé. Des prisonniers politiques sont attendus cette matinée du mardi 14 mai 2019. En effet, suite à un "avis d'interrogatoire et de mise à disposition du dossier de procédure" émis par le nouveau Lieutenant-Colonel-Magistrat juge d'instruction au Tribunal Militaire de Yaoundé, 23 prisonniers politiques en relation avec les "marches blanches" pacifiques organisées par le Président élu Maurice KAMTO, le MRC, et sa collation gagnante, sont appelés à comparaître au cabinet dudit juge d'instruction militaire. Aux rangs des*

*prisonniers politiques concernés par cette phase de la procédure judiciaire entièrement politisée en cours de réalisation au Tribunal Militaire de Yaoundé, figurent Celestin DJAMEN et l'artiste rappeur Gaston Serval ABE ABE dit VALSERO.*

*Ce même jour, une audience d'Habeas Corpus concernant 27 prisonniers politiques pour autant d'affaires nouvelles devant la Cour, est prévue pour se tenir à la Cour d'Appel du Centre en plus de 4 affaires anciennes. Soit un total de 31 affaires prévues devant cette Cour d'Appel, dont les précédentes décisions dans le cadre des marches blanches pacifiques, ont déjà singulièrement et durablement terni un peu plus, le déjà très faible éclat de la justice camerounaise.*

*Il est donc à craindre que l'acharnement anti-droit qui s'y est tristement observé précédemment, se réitère scandaleusement à l'occasion de l'audience de ce jour. Les magistrats protagonistes tempèrent toute espérance, car étant demeurés les mêmes, avec au beau fixe leur propension désormais bien connue à toujours décider au grand dam du droit et du bon sens, y compris en recourant à de grotesques simulacres de réquisitions à grands renforts de cris et d'effets de manches, alors même que le cabinet du juge est vide des prévenus politiques et de leur défense.*

*Un vrai théâtre comique mettant en scène d'étranges face-à-face du duo de choc Président-Avocat Général, aboutissants invariablement à d'incohérents rejets des appels pourtant interjetés en parfaite intelligence avec le droit, et devant aboutir en tout état de cause à des libérations immédiates en séries, pour autant que la règle de droit soit celle qui dicte la conduite des magistrats. Hélas ce n'est pas ici le cas, car les "instructions" strictement tributaires des "délégations permanentes de signatures" règnent ici sans partage ni gêne.*

*Le droit souffrira c'est certain, cependant une autre assurance vient de ce que le collectif d'avocat assurant la défense des prisonniers politiques demeurera inflexible, imperturbable et vigilant dans la sauvegarde du droit. De fait, ce n'est pas parce que ceux qui ont la charge de donner droit au droit, ne le font pas que les défenseurs du droit doivent donc capituler et laisser le droit être sauvagement mis à mort sans regimber! bien au contraire c'est là toute la raison d'être du salvateur métier des avocats que de le défendre envers et contre tout !*

BN